

ARRÊTÉ N° 2024_446

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. OLIVIER VEBER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation permanente est donnée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, à l'effet de signer tous actes (y compris les actes de gestion et de disposition à passer en la forme notariée ou en la forme administrative), correspondances, délibérations, arrêtés, contrats divers, copies, extraits conformes et annexes aux actes se rapportant à l'administration du département de la Seine-Saint-Denis, à l'exception des rapports au Conseil départemental et des rapports à sa Commission permanente.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20241129-2024_446-AR



ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Olivier Veber

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le